

## Régimes et types de plans

Comment les pensions complémentaires sont-elles constituées ?

Les citoyens étant de plus en plus mobiles au cours de leur carrière, il arrive qu'ils aient des carrières mixtes et au fil des années, ils se constituent souvent une pension complémentaire dans le cadre de différents emplois, et même parfois dans des régimes et des types de plans différents.

### 85 % des affiliés se constituent uniquement une pension complémentaire en tant que salarié

Tant les salariés que les indépendants peuvent se constituer une pension complémentaire. Quelqu'un qui travaille (ou a travaillé) comme salarié et comme indépendant peut se constituer (ou s'être constitué) une pension complémentaire dans les deux régimes.

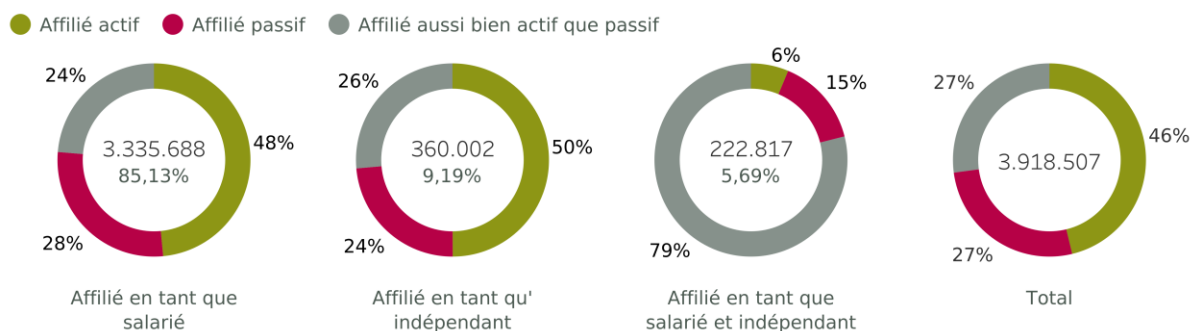
3.335.668 affiliés (85 %) se sont uniquement constitué des réserves acquises dans le régime des salariés. Un peu moins de 10 % de tous les affiliés se sont uniquement constitué des réserves acquises dans le régime des indépendants. Plus de 5 % de tous les affiliés se sont constitué une pension complémentaire en tant que salarié et en tant qu'indépendant.

Parmi les personnes qui se sont constitué une pension complémentaire dans un seul régime, environ la moitié ont des droits « dormants », combinés ou non à des droits « actifs ». Chez les salariés (purs), cette part s'élève à 52 % et 48 % se constituent donc uniquement une pension complémentaire dans leur emploi actuel (affiliés actifs) et pas dans un emploi précédent. Chez les indépendants (purs), cette part avec des droits « dormants » est de 50 % et 50 % se constituent donc uniquement une pension complémentaire dans leur activité actuelle d'indépendant.

La situation est différente pour les personnes qui se sont constitué une pension complémentaire dans les deux régimes. Dans ce cas, 79 % des affiliés combinent des droits « actifs » avec d'anciens droits constitués lors d'un ou plusieurs emplois précédents. Seuls 6 % des affiliés dans cette catégorie sont uniquement affiliés « activement », sans affiliation « inactive » antérieure. Ils se constituent donc des droits de pension en tant que salarié et en tant qu'indépendant par l'intermédiaire de leur(s) emploi(s) actuel(s).

### Nombre d'affiliés à un régime de pension complémentaire

En fonction du régime et du statut d'affiliation



Source: db2p - Sigedis

la situation au 1er janvier 2020

## Plus de la moitié des affiliés ont un seul plan de pension

Les citoyens sont de plus en plus mobiles au cours de leur carrière, de sorte qu'au fil des années, ils se constituent souvent une pension complémentaire lors de différents emplois (dans plusieurs plans de pension). Près de 47 % de tous les affiliés (environ 1,8 million) ont plus d'un plan de pension complémentaire. Parmi les affiliés avec uniquement une pension complémentaire de salarié, 57 % d'entre eux ont un seul plan de pension. Chez les indépendants (purs), ce chiffre est de 53 %. Les affiliés avec des réserves à la fois en tant que salarié et en tant qu'indépendant ont, par définition, plusieurs plans de pension complémentaire.

### Nombre de régimes de pension par affilié selon le régime d'affiliation

Affilié en tant qu..	Nombre de régimes de pension				
	1	2	3	4	5 ou plus
salarié	1.887.468	795.652	358.397	157.995	136.176
indépendant	189.662	92.134	42.349	19.569	16.288
salarié et indépendant		72.353	61.454	39.581	49.429

Source: db2p - Sigedis

la situation au 1er janvier 2020

## De nombreux salariés affiliés à un plan sectoriel, les indépendants principalement à une PLCI

Les salariés peuvent se constituer leur pension complémentaire dans plusieurs types de plans.

- Un peu plus de 2 millions de salariés sont affiliés à un plan sectoriel. Dans ce cas, le secteur d'activité organise la pension complémentaire et le plan vaut pour tous les salariés du secteur. La réserve moyenne acquise pour ce type de plan s'élève à 2.426 €.
- Environ 1,9 million de salariés sont affiliés à un ou plusieurs plans d'entreprise collectif. Ici, c'est l'employeur qui prend l'initiative de mettre en place une pension complémentaire pour tous les salariés de l'entreprise (ou une partie d'entre eux). Avec 27.178 €, ce type de plan de pension a la réserve moyenne acquise la plus importante parmi les plans de pension pour salariés.
- Ensuite, près de 340.000 salariés sont affiliés auprès d'un ou plusieurs « autres régimes pour salariés ». Il s'agit principalement (97 %) d'affiliations à des structures d'accueil ou à d'anciens régimes limités. La réserve acquise moyenne pour un affilié à ces types de plans est de 14.986 €.
- Enfin, 310 personnes sont affiliés à un plan de Pension Libre Complémentaire pour Salariés (PLCS). La réserve moyenne acquise pour ce type de plan de pension est de 483 €.

Pour les indépendants, trois types de plans étaient possibles au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

- 500.490 indépendants ont conclu une convention Pension Libre Complémentaire pour Indépendants (PLCI) et/ou INAMI. La réserve moyenne acquise pour ce type de plan de pension est de 17.285 €.

- Environ 230.000 indépendants sont affiliés à un plan de pension de dirigeant d'entreprise indépendant (individuel ou collectif). Dans ce cadre, la société met en place un plan de pension pour un, plusieurs ou tous les dirigeants d'entreprise indépendants de la société. La réserve moyenne acquise pour ce type de plan s'élève à 84.260 €.
- Enfin, plus de 5.000 indépendants sont affiliés à un plan de pension complémentaire pour indépendants en personne physique (PLCIPP). La réserve moyenne acquise pour ce type de plan de pension est de 13.997 €.

### Nombre d'affiliés\* par type de plan de pension

### Réserve acquise moyenne par affilié et par type de plan de pension

Catégorie	Type de plan	Nombre d'affiliés	Réserve moyenne (€)
Salarié	Plan sectoriel	2.111.090	€ 2.475
	Plan d'entreprise collectif	1.939.432	€ 27.178
	Plan d'entreprise individuel	7.394	€ 16.744
	Autre (Sal.)	338.663	€ 14.986
	Plan PLCS	310	€ 483
Indépendant	Plan PLCI et/ou INAMI	500.490	€ 17.285
	Plan dirigeants d'entreprise indépendants	232.593	€ 84.260
	Plan PLCIPP	5.027	€ 13.997

\* Les personnes peuvent, au cours de leur carrière, se constituer une pension complémentaire dans différents types de plan de pension. Un affilié peut donc être compté dans plus d'une catégorie. Il peut donc y avoir une double comptage entre catégories. A l'i..

Source: db2p - Sigedis

la situation au 1er janvier 2020

### Les assureurs et les fonds de pension gèrent les réserves de pension

L'organisateur du plan de pension peut confier la gestion des réserves de pension à un assureur ou à un fonds de pension (IRP). 3.142.416 personnes sont affiliées à un plan de pension géré par un assureur. Les fonds de pension gèrent les réserves de pension de 1.657.669 affiliés.

Chez un assureur, la pension complémentaire peut être gérée dans le cadre d'un produit d'assurance avec rendement garanti (branche 21) ou d'un produit d'assurance sans rendement garanti (branche 23). Avec environ 2,9 millions d'affiliés, la branche 21 est de loin le produit le plus populaire. La réserve moyenne acquise s'élève ici à 23.085 €. Les affiliés à un plan de pension géré par un assureur selon une combinaison d'une assurance vie de la branche 21 et de la branche 23 ont une réserve moyenne de 34.408 €.

Environ 1,6 million de personnes sont affiliées à un plan de pension géré par un fonds de pension. En moyenne, un affilié dispose d'une réserve acquise de 10.211 €.

### Moyenne des réserves acquises et nombre d'affiliés\* selon le gestionnaire des réserves

	Branche 21	€ 23.085	2.906.683 affiliés
Assureur	Branche 23	€ 13.466	32.630 affiliés
	Mixte (assureur)	€ 34.408	203.103 affiliés
Fonds de pension (IRP)		€ 10.211	1.657.669 affiliés

\* Les personnes peuvent, au cours de leur carrière, se constituer une pension complémentaire dans différents types de plan de pension. Un affilié peut donc être compté dans plus d'une catégorie. Il peut donc y avoir une double comptage entre catégories. A l'intérieur d'une catégorie, nous comptons toujours des personnes uniques.

Source: db2p - Sigedis

la situation au 1er janvier 2020